

**Séance du vendredi 20 octobre 2023**

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**STRATEGIE-CADRE " JEUNES EN METROPOLE" 2.0 - LA METROPOLE  
EUROPEENNE DE LILLE AGIT POUR SES JEUNESSES**

La politique "jeunesse" est au croisement de l'ensemble des dimensions de l'action publique : transports, mobilité, emploi, logement, culture, sports, loisirs... et chaque situation de jeune appelle un type d'accompagnement particulier.

À ce titre, la politique publique jeunesse doit être attentive à la réduction des inégalités et à la recherche de cohésion sociale, tout comme la valorisation des potentiels, des talents et des initiatives. Après une crise sanitaire ayant exacerbé les difficultés des jeunes et ses conséquences sociales immédiates, la nécessité de formaliser un cadre stratégique jeunesse prend aujourd'hui tout son sens ; la durée de la jeunesse s'allonge et les jeunes aujourd'hui sont nombreux à quitter le système d'éducation sans projet, sans formation, sans orientation, et pour certains, l'entourage ne peut pas constituer une solution de repli.

Pour autant, les jeunes sont multiples. Tous les jeunes méritent d'être également accompagnés pour que le socle de leur vie de citoyen soit le plus solide et leur donne le maximum de clés d'engagement et de compréhension de la société dans laquelle ils évoluent.

Les jeunes ont besoin d'actions concrètes, structurantes, comme la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans portée par la MEL, qui permet de renforcer les mobilités, l'insertion et le vivre ensemble.

La compétence Jeunesse est partagée entre l'État (Justice, Police, Éducation Nationale, Cohésion Sociale, Sport, Vie associative...), la Région, le Département, les communes et la MEL qui y prend toute sa part.

En effet, la Métropole Européenne de Lille exerce, pour partie, une compétence obligatoire (Fonds d'Aide aux Jeunes) et s'implique auprès des jeunes via de nombreux dispositifs. Son rôle vis-à-vis de ses jeunes doit être mieux valorisé au travers des actions qu'elle porte en propre et concourir à la cohérence et l'articulation des interventions de chaque niveau des collectivités et institutions concernées.

## I. Rappel du contexte

### **Des jeunesses métropolitaines multiples**

Quelques statistiques sur les jeunesses métropolitaines :

- Hors Paris, La MEL est la 3ème métropole la plus jeune de France, après Aix-Marseille et le Grand Lyon. 42% des métropolitains ont moins de 30 ans. C'est 5 points de plus qu'au niveau national et cela représente plus de 500 000 personnes ;
- La MEL est le 3ème pôle universitaire de France : 1 métropolitain sur 10 est étudiant et les effectifs en hausse : 101.000 en 2010, 122.500 en 2018, 130.000 à l'horizon 2025 ;
- 16% des 15-24 ans sont NEETS (« Not in Employment, Education or Training », notion recouvrant tout jeune âgé de 16 à 25 ans qui n'est ni en études, ni en emploi, ni en formation pour un taux national situé à 12,9%.

### **La MEL, acteur des politiques jeunesse**

Avec le transfert de compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes par le Département en 2017, l'adoption, de la stratégie Jeunesse métropolitaine (#Jeunes en Métropole - #JeM) en 2018, le Programme d'Investissement pour l'Avenir Jeunesse entre 2017 et 2021, et le chapitre jeunesse dans le Plan de lutte contre la Pauvreté contractualisé avec l'État depuis 2020, la Métropole Européenne de Lille s'est progressivement affirmée comme un acteur à l'échelon territorial pertinent pour la perception des enjeux jeunesse globaux, et comme un interlocuteur adéquat pour la diversité des écosystèmes de professionnels agissant sur les parcours des jeunesses.

À noter que les fondements de cette politique métropolitaine recouvrent notamment ceux de la lutte contre la pauvreté des métropolitains de 16 à 25 ans. Le FAJeM représente plus de 13 300 aides attribuées entre 2017 à 2022, pour un montant alloué de l'ordre de 3 830 000 euros.

Cette nouvelle stratégie #Jeunes en Métropole 2.0 (#JeM2.0) vise, en s'appuyant sur cette expérience de pilotage d'actions structurantes, à répondre au mieux aux nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les jeunes métropolitains et les multiples acteurs qui les accompagnent.

### **Une nouvelle stratégie concertée**

La formalisation de la nouvelle stratégie est issue d'un processus de co-construction progressif entre les services de l'État, de la Région des Hauts-de-France, du Département du Nord, de la MEL, des opérateurs jeunesse emblématiques, des jeunes de ces structures et tient compte des échanges menés avec un collectif de services jeunesse d'une quarantaine de villes de la Métropole.



De plus, le territoire métropolitain est riche d'acteurs œuvrant pour les jeunes métropolitaines mais leur répartition inégale peut être source de déséquilibres, de difficultés d'accès aux offres pour les jeunes, leurs parents et les professionnels qui les accompagnent. La MEL, du fait de son échelle d'intervention et en complémentarité des autres institutions qui interviennent sur le champ de la jeunesse, peut apporter une réelle plus-value attendue par ces acteurs de terrain.

Cela passe par une mobilisation de l'ensemble des directions de la MEL en lien avec le service Jeunesse. Ce dernier constitue une porte d'entrée pour l'observation globale, une coordination technique à l'interne, un rôle d'animation métropolitaine, et l'agrégation des informations indispensables à l'évaluation de la plus-value de la MEL sur le public ciblé.

## **Les fondements de la nouvelle stratégie**

La stratégie #Jeunes en Métropole 2.0 sous-tend 5 idées forces pour clarifier le positionnement de la MEL en matière de jeunesse :

1. Complémentarité : agir en complémentarité des acteurs compétents et ne pas s'y substituer ;
2. Visibilité de l'action de droit commun de la MEL : conforter, rendre plus visibles et lisibles les investissements de la MEL en direction des jeunes ;
3. Cohérence métropolitaine : contribuer à plus de cohérence donc plus de lisibilité de l'offre existante pour les jeunes dans le territoire ;
4. Soutien aux communes : œuvrer pour le soutien des communes, dans leur diversité (quartiers prioritaires, communes rurales et périurbaines...), afin de maintenir les efforts sur les territoires les plus en difficulté, tout en conservant la capacité de réponse sur les autres territoires ;
5. Innovation et coordination métropolitaine : impulser et diffuser l'innovation en faisant dialoguer les échelles locale et métropolitaine et les différentes cultures professionnelles (Éducation nationale, éducation populaire, prévention spécialisée, insertion professionnelle...).

## **II. Objet de la délibération**

La Métropole Européenne de Lille souhaite renforcer sa visibilité sur les investissements qu'elle engage pour ses jeunes, continuer de concourir à l'amélioration des dynamiques entre les différents réseaux professionnels, en s'appuyant sur des collaborations à l'interne, avec les autres collectivités, et avec le collectif des communes mobilisées par le service Jeunesse MEL.

La MEL s'engage ainsi dans un document-cadre Stratégie #JeM2.0, qui s'attache en priorité à :



- s'intégrer aux dimensions de solidarité et d'attractivité qui constituent le projet métropolitain et le pacte de gouvernance ;
- cibler prioritairement les 16-25 ans avec des enjeux complémentaires sur les pré-adolescents et les adolescents en termes d'actions de prévention/sensibilisation ;
- valoriser tout ce qui est fait pour les jeunes dans les compétences métropolitaines et met en avant des actions emblématiques mobilisant les dimensions collectives et individuelles ;
- dialoguer avec les grands programmes en cours de réécriture (Contrat de ville, Pacte des Solidarités, Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation...).

Il s'agit de formaliser l'implication de la MEL sur l'accompagnement de ses jeunes, en complémentarité des champs de compétences des autres acteurs porteurs de politiques jeunesse (État, Région, Département, communes), sans s'y substituer.

### **La MEL agit pour ses jeunes : 3 ambitions**

La stratégie #Jeunes en Métropole 2.0 se structure autour de 3 grandes ambitions, proposant une représentation du parcours vers l'âge adulte et la citoyenneté des jeunes métropolitains, qui pourraient être concernés à tout moment par un ou plusieurs axes : solidarité, émancipation et engagement.

### **La MEL agit pour ses jeunes : dix objectifs et des actions en cours développement**

Chacune des ambitions se décline en dix objectifs au total, pour lesquels sont d'ores et déjà identifiés plusieurs dispositifs. Certains dispositifs existent déjà et doivent être mieux portés à connaissance des jeunes métropolitains. D'autres seront mis en œuvre au cours du déploiement de cette stratégie.

- Être solidaire et attentif envers les jeunes métropolitains et lutter contre les inégalités : axe transversal adossé à la compétence métropolitaine du Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole, et en particulier au chapitre jeunesse du Pacte des Solidarités ( Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté jusqu'au 1er janvier 2024) ;
  - Soutenir les jeunes qui font face à des difficultés ponctuelles : FAJeM, FSL, Lutte contre la précarité alimentaire étudiante, soutien à la construction d'hébergements spécifiques (**tels que les Accueils Jeunes Travailleurs...**) ;

- Accompagner la persévérance scolaire et soutenir la continuité éducative : lutte contre le décrochage scolaire, soutien à l'obligation de formation des 16-17ans, mentorat... ;
- Activer et promouvoir les leviers de l'insertion sociale et professionnelle : gratuité pour les mineurs et tarification sociale des transports en commun, aide aux mobilités, Projets Socio-Éducatif Gens du voyage, stages et apprentissages à la MEL, PACTE, Mel'Toi du Territoire...
- Soutenir l'émancipation des jeunes métropolitains :
  - Favoriser les pratiques culturelles, artistiques, sportives : opérations sociétales de la Coupe du Monde de Rugby 23 et des JO de Paris 2024, Plan Piscines, C'Art, Libre2Lire, Bibliothèque Numérique Métropolitaine... ;
  - Encourager les mobilités, l'ouverture sur le monde et l'esprit critique : accès aux ENM, Expo Fake News, soutien aux mobilités internationales... ;
  - Comprendre la vie démocratique et institutionnelle : diffusion des outils pédagogiques MEL, des Établissements Naturels Métropolitains, des politiques mobilité, déchets, découverte de l'institution aux scolaires, accueil de groupes au siège métropolitain... ;
- Reconnaître les jeunes comme acteurs engagés dans le développement de leur métropole.
  - Encourager l'engagement des jeunes, sous toutes ses formes, et leur donner toute leur place dans les politiques publiques : Living Lab Jeunesse, soutien au déploiement du Service Civique...;
  - Favoriser l'émergence d'initiatives entrepreneuriales et collectives de jeunes : soutien à l'entrepreneuriat, Journée des opportunités, Pépites de la MEL...;
  - Valoriser les talents et les parcours exemplaires ;
  - Accueillir et mettre en lien les étudiants, chercheurs et entrepreneurs pour créer de la valeur, des services innovants pour les territoires, et soutenir l'attractivité métropolitaine : SMESRI, Convention MEL-Université de Lille, Programme Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines...

### **La MEL agit pour ses jeunessees : des outils et des moyens pour la mise en œuvre**

Cette délibération-cadre s'appuie sur un plan d'actions annuel mobilisant les dispositifs de droit commun - au premier rang desquels le FAJeM - et des actions en soutien aux acteurs de terrain en cohérence avec les interventions des autres institutions.

Un certain nombre d'outils spécifiques seront déployés, dont en particulier la communication annuelle du budget total consacré par la MEL toutes politiques confondues au bénéfice de la jeunesse, ou l'actualisation permanente de données d'observation et de diagnostic.

Pour autant, si en matière de jeunesse la MEL s'adresse en particulier aux partenaires, elle peut ainsi valoriser des initiatives qui touchent directement les jeunes. Une série d'actions emblématiques pourront être mises en œuvre tout au long du mandat (événement de valorisation des jeunes métropolitains en lien avec un média national, Trophée des initiatives Jeunesse, pass métropolitain pour les mineurs pour l'accès aux divers équipements métropolitains ou de rayonnement métropolitain, renforcement de l'accompagnement de jeunes en service civique...).

Ces éléments seront précisés lors de prochains bureaux ou conseils métropolitains et feront l'objet de délibérations ad hoc.

Par conséquent, la commission principale Rayonnement de la Métropole, Culture, Sport, Tourisme, Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter la stratégie Jeunesse métropolitaine renouvelée "#Jeunes en Métropole 2.0" (#JeM2.0) et de ses enjeux de valorisation de l'action de la MEL et des outils existants et à créer.

**Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire n'ayant pas pris part au vote.